

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

23 FÉVRIER 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 23 FÉVRIER 2026 (MATIN)

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1 Congés et absences</b>	<b>3</b>
<b>2 Cour constitutionnelle</b>	<b>3</b>
<b>3 Questions écrites</b>	<b>3</b>
<b>4 Dépôts</b>	<b>3</b>
<b>5 Approbation de l'ordre du jour</b>	<b>4</b>
<b>6 Vérification des pouvoirs d'un nouveau membre</b>	<b>4</b>
<b>7 Installation d'une nouvelle membre</b>	<b>5</b>
<b>8 Motion de confiance du gouvernement (doc. 222 (2025-2026) n° 1)</b>	<b>5</b>
8.1 Discussion.....	5
8.2 Vote nominatif.....	30
<b>Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)</b>	<b>32</b>
<b>Annexe II: Cour constitutionnelle</b>	<b>32</b>

**Présidence de M. Benoît Dispa, président.**

*La séance est ouverte à 9h35.*

*Les procès-verbaux des dernières commission et séance plénières sont déposés sur le bureau.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

**1 Congés et absences**

**M. le président.** – Ont demandé d’excuser leur absence à la présente séance M. Dordrimont, pour raisons de santé, et M. Cloquet, pour raisons personnelles.

**2 Cour constitutionnelle**

**M. le président.** – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

**3 Questions écrites**

**M. le président.** – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

**4 Dépôts**

**M. le président.** – Nous avons reçu les rapports relatifs au contrôle et à la certification du compte général 2021 de Wallonie-Bruxelles International (WBI) (doc. 217 (2025-2026) n° 1). Ces rapports ont été envoyés à la commission de la Culture, de l’Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement.

Nous avons par ailleurs reçu le projet de décret portant relèvement des seuils de réussite aux épreuves externes certificatives (doc. 219 (2025-2026) n° 1) et le projet de décret portant diverses mesures relatives à la mise en œuvre du tronc commun en sixième année de l’enseignement primaire et à l’enseignement obligatoire (doc. 220 (2025-2026) n° 1). Ces projets de décret ont été envoyés à la commission de l’Éducation, de l’Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique.

Enfin, nous avons reçu le rapport annuel 2025 de la Commission de planification francophone de l’offre médicale (doc. 221 (2025-2026) n° 1). Ce rapport a été

envoyé à la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires.

## 5 Approbation de l'ordre du jour

**M. le président.** – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 19 février 2026, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce lundi 23 février 2026.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

## 6 Vérification des pouvoirs d'un nouveau membre

**M. le président.** – L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de Mme Trachte, en remplacement de M. Matteo Segers, démissionnaire.

Notre commission de vérification des pouvoirs vient de se réunir et a chargé Mme Laffut de vous présenter le rapport qu'elle a adopté.

La parole est à M. Laffut, rapporteuse.

**Mme Anne Laffut,** rapporteuse. – Mesdames et Messieurs, votre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de Mmes Jacqmin, de M. Mugemangango, de Mme Warzée-Caverenne, de M. Maingain et de moi-même. Mme Lambelin était excusée. La commission a été présidée par Mme Warzée-Caverenne et m'a désignée à l'unanimité en qualité de rapporteuse.

La mission de la commission résulte de l'article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, ainsi que de l'article 2 de notre règlement, pris en application de cette loi spéciale.

Le Parlement étant composé exclusivement d'élus indirects, la vérification ne porte pas sur la régularité de l'élection directe, mais sur le respect des conditions posées par la Constitution et la loi à propos de la composition de l'Assemblée. Cette mission consiste à vérifier si chacun des membres du Parlement est inscrit sur les listes établies par le Parlement de Wallonie et par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et désignant les membres de ces assemblées appelés à composer le Parlement de la Communauté française.

Il est également du ressort de la commission de vérification des pouvoirs de notre Parlement de s'assurer que les parlementaires appelés à prêter serment ne sont pas dans une situation d'incompatibilité propre à la Communauté française.

Il lui appartenait de vérifier si Mme Trachte répondait aux conditions prescrites par la loi spéciale du 8 août 1980 et par notre règlement. Pour ce faire, votre commission a pris connaissance du courrier du 14 février dernier du président du Parlement de la Région bruxelloise, transmettant au Parlement de la Communauté

française le procès-verbal de l'élection de Mme Trachte, conformément à l'article 30, § 1, de la loi spéciale du 8 août 1980.

Votre commission n'a été saisie d'aucune réclamation.

En conclusion, votre commission, statuant à l'unanimité, vous propose de valider les pouvoirs de Mme Trachte et de l'installer en qualité de membre du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**M. le président.** – Le Parlement est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? (*Assentiment*)

## **7 Installation d'une nouvelle membre**

**M. le président.** – J'invite donc Mme Trachte à prononcer le serment prévu par la loi spéciale du 8 août 1980: «Je jure d'observer la Constitution.»

(*Mme Trachte prête serment*)

Madame Trachte, nous vous félicitons chaleureusement. Nous sommes très heureux de vous accueillir parmi nous. J'exprime par ailleurs une pensée pour M. Segers que vous remplacez. Nous lui souhaitons le meilleur et nous sommes reconnaissants pour la créativité et l'enthousiasme avec lesquels il a animé notre Assemblée aussi longtemps qu'il a pu y siéger. Nous lui adressons tous nos vœux pour la suite de son parcours personnel et politique.

## **8 Motion de confiance du gouvernement (doc. 222 (2025-2026) n° 1)**

### **8.1 Discussion**

**M. le président.** – En application de l'article 87 du règlement, l'ordre du jour appelle la discussion de la motion de confiance du gouvernement.

En vertu de cet article, cette motion a priorité sur toute autre motion et son adoption entraînerait la caducité de la motion de méfiance déposée à l'égard du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à l'attitude de la ministre en charge des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (doc. 218 (2025-2026) n° 1) par M. Casier, Mmes Pavet et Linard, M. Maingain, Mmes Roberty, Vidal, Lambelin et De Re, M. Bauwens et Mme Özen.

Nous procéderons donc au vote sur la motion de confiance après cette discussion.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents, les temps de parole ont été fixés à 15 minutes pour le gouvernement, à 15 minutes pour l'intervention

de chaque groupe politique, à 5 minutes pour l'intervention de Lib.res et à 5 minutes pour les répliques.

La parole est à Mme Degryse, ministre-présidente.

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames et Messieurs les Députés, mon gouvernement a choisi de déposer une motion de confiance après un an et demi de mandature. Quel est l'objectif de notre démarche? Il ne s'agit pas de contrer une motion de méfiance déposée par l'opposition.

D'ailleurs, chers collègues de l'opposition, avez-vous apporté votre confiance depuis juillet 2024 à mon gouvernement. Non, à l'époque, vous avez voté contre cette confiance! Vos discours que nous avons entendus en commission le 10 février dernier et la séance plénière le 11 février 2026 prétendant que la confiance était rompue relèvent presque du vaudeville: en effet, jusqu'ici, aucun groupe de l'opposition n'a accordé sa confiance ni à la ministre des Médias ni à mon gouvernement.

Non, il s'agit de reconnaître que la ministre des Médias s'est exprimée de manière inadaptée et inadéquate: elle a commis une erreur. Mais la responsabilité, aujourd'hui, de mon gouvernement est d'avancer. Mon gouvernement veut, collectivement, recevoir de la part du Parlement un mandat clair pour pouvoir continuer à travailler, car les enjeux sont nombreux.

Le premier enjeu est la défense de la liberté de la presse. Dans un monde troublé et dans la foulée de la doctrine initiée par le président des États-Unis Donald Trump, les faits sont dévalués et la condition des journalistes est tous les jours remise en cause. Aujourd'hui, je voudrais solennellement soutenir le travail des journalistes. Rarement, le rôle de quatrième pouvoir n'aura été aussi important. Interfaces et médiateurs, les journalistes analysent, décortiquent, critiquent et informent sur la base de leurs lignes éditoriales, dont la pluralité fait la richesse de notre paysage médiatique. Le gouvernement y sera extrêmement attentif.

Le deuxième enjeu réside dans la désignation de l'administrateur général de la RTBF. J'ai déjà eu l'occasion de longuement expliciter en commission les différentes étapes de cette procédure de recrutement. Je n'y reviendrai donc pas en détail. Je rappelle qu'elle ne se contente pas de respecter les prescrits décrétaux; c'est une procédure cadrée, structurée, robuste, garantissant l'équité et la non-politisation. Une série d'instances et d'intervenants y participent, sans qu'intervienne d'aucune manière la ministre des Médias dans les étapes précédant la remise à l'ensemble du gouvernement de l'avis du Collège d'autorisation et de contrôle (CAC) du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur les candidats présélectionnés par le conseil d'administration de la RTBF. Le gouvernement ne décide qu'en bout de course.

En tant que ministre-présidente, je serai particulièrement vigilante à ce que cette procédure se déroule dans le respect de toutes les étapes et garanties que je vous ai expliquées en commission. En outre, je rappelle que cette procédure a été élaborée par le conseil d'administration de la RTBF, qui est composé de représentants des partis de la majorité et de l'opposition. C'est ce même conseil d'administration qui conduira la procédure. La volonté du gouvernement est qu'un manager de qualité connaissant le monde des médias soit nommé en 2026 à la tête de la RTBF.

D'ici la fin de l'année 2027, nous serons également amenés à adopter le nouveau contrat de gestion de la RTBF. Là aussi, le dispositif décretaal balise strictement la procédure. Le Parlement procédera à une large consultation publique et formulera des recommandations à l'intention du gouvernement. Ces recommandations intégreront une évaluation du décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF). Ce décret indique que le Parlement «évalue le marché des médias à la lumière des changements dans la situation économique du paysage médiatique, de l'offre médiatique sur le marché de la Communauté française en général, des évolutions technologiques, des tendances internationales, de la protection et de la promotion de la culture et de l'identité de la Communauté française et des attentes et besoins de l'utilisateur de médias».

Enfin, le *European Media Freedom Act* (EMFA) sera implémenté au cours de cette deuxième partie de législature. Le EMFA, que nous avons déjà eu le loisir d'évoquer, impose aux États membres de garantir l'indépendance du paysage médiatique, notamment par la mise en œuvre de dispositifs et de procédures de nomination transparentes au sein des médias publics.

Au-delà des dispositions directement applicables à l'heure actuelle, la volonté du gouvernement a toujours été et reste de mettre en œuvre le EMFA sur le terrain et dans les meilleurs délais. Durant le mois de mars, le gouvernement approuvera en troisième lecture le projet de décret permettant l'application concrète du EMFA, dont l'une des dispositions reconnaît le CSA comme autorité compétente pour appliquer le règlement européen au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et garantir notamment le respect de l'interdiction de toute forme de pression des autorités sur les médias.

Un autre temps fort sera la révision de la directive (UE) 2018/1808 du Parlement européen et du Conseil du 14 novembre 2018 modifiant la directive 2010/13/UE visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive «Services de médias audiovisuels (SMA)»), compte tenu de l'évolution des réalités du marché. Cette révision fait actuellement l'objet d'une large consultation que la Commission européenne a lancée le 10 février dernier. Il conviendra de faire entendre la voix de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

afin de préserver notre modèle audiovisuel fondé sur la diversité culturelle bien que lié à un marché audiovisuel de petite taille.

Mesdames et Messieurs les Députés, une majorité de ce Parlement a accordé sa confiance à un gouvernement ainsi qu'à une Déclaration de politique communautaire (DPC) le 19 juillet 2024. Le gouvernement met cette DPC en œuvre dans le contexte budgétaire que vous connaissez. C'est la feuille de route que nous poursuivons chacune et chacun, dans le cadre des responsabilités qui nous ont été confiées. Nous la poursuivrons ensemble, tenant compte de la garantie de notre engagement constant envers la liberté de la presse et l'indépendance de la RTBF. Nous vous demandons de nous confirmer cette confiance. (*Longs applaudissements sur les bancs de la majorité*)

**M. le président.** – La parole est à Mme Roberty.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Madame la Ministre-Présidente, Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 12 février dernier, un signalement a été déposé au Conseil de l'Europe concernant les déclarations de Mme Galant à Walhain. Ce signalement consiste en une alerte de niveau 2 pour «des menaces graves à la liberté des médias, notamment des actes d'intimidation et de harcèlement, l'utilisation par des personnalités publiques d'un langage menaçant, ou de propos extrêmement injurieux à l'encontre des membres des médias».

Ce signalement a été déposé par la Fédération européenne des journalistes (FEJ) et a été cosigné par l'Association des journalistes européens et par l'Union européenne de radio-télévision (UER). La FEJ est la plus grande organisation de journalistes d'Europe; elle regroupe plus de 320 000 membres. L'UER est la plus grande alliance de médias de service public au monde; elle compte 113 membres et représente 56 pays. Autrement dit, ce ne sont pas des adversaires politiques locaux qui s'indignent et s'inquiètent.

Non, ce sont des organisations internationales, mondialement reconnues, indépendantes, qui considèrent que ce qui s'est passé, en Fédération Wallonie-Bruxelles, est une menace grave pour la liberté de la presse. Bref, il s'agit d'un signal d'alarme démocratique. Et c'est là que le débat change de dimension: nous ne sommes pas dans une polémique parlementaire, nous sommes bel et bien face à un constat extérieur international, documenté et cela, pour la deuxième fois!

Nous nous retrouvons à nouveau pointés du doigt avec un signalement international, pour atteinte à la liberté de la presse, contre Mme Galant. En l'occurrence, un réseau mondial représentant les médias publics a considéré qu'au vu de la gravité de la situation, il était de son devoir de se joindre à ce signalement auprès du Conseil de l'Europe. Si nous avons encore un doute ce matin, qu'il soit désormais dissipé! La Fédération Wallonie-Bruxelles est à présent mondialement reconnue comme menaçant les médias par la faute d'un membre du gouvernement Degryse.

Chers membres de la majorité, vous pouvez considérer que nous exagérons, vous pouvez considérer que nous dramatisons. Toutefois, pensez-vous sérieusement que la FEJ, l'Association des journalistes européens, et l'UER exagèrent et dramatisent? Si vous pensez cela, c'est que vous êtes loin dans le ravin!

Je vous invite à lire le signalement déposé au Conseil de l'Europe et cosigné par ces différentes organisations. Un signalement auprès du Conseil de l'Europe est très factuel, vous n'aurez pas à subir de grandes envolées lyriques. Je vous conseille cette lecture, car elle est essentielle sur deux volets.

D'une part, elle permet de prendre connaissance des mesures de suivi attendues de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des manquements reprochés. Même si cela fait mal à nos oreilles, je vous les rappelle: le non-respect du décret du 22 février 2018 modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française (décret «RTBF»), le non-respect de l'*European Media Freedom Act* (EMFA), le dénigrement de notre média de service public, de sa direction et de ses équipes.

D'autre part, à travers la liste des articles annexée au signalement et au regard de la réponse attendue par les autorités belges le 12 mai, vous constaterez que cet incident est tout sauf clos! Je n'ose pas imaginer un seul instant que la réponse de la Belgique au Conseil de l'Europe se limiterait aux réponses que nous avons obtenues, les 10 et 11 février derniers, en commission et en séance plénière.

Aujourd'hui, la question n'est plus seulement de savoir si les propos de Mme Galant étaient disgracieux, insultants ou, comme je l'ai entendu dire par la ministre-présidente, inadaptés et inadéquats – notons que le ton a déjà quelque peu changé. Aujourd'hui, nous devons nous poser la question suivante. Pouvons-nous collectivement considérer qu'une ministre des Médias, qui dit espérer que deux futurs recrutements clés à la RTBF permettront de faire évoluer sa ligne éditoriale de l'autre côté de l'échiquier politique – alors qu'elle participe, au moins, au recrutement de l'un des deux –, qu'une ministre des Médias qui qualifie une nouvelle génération de journalistes de «gauchos» et qui tient des propos insultants, voire à connotations sexistes à l'égard de la présidente du conseil d'administration de la RTBF et qui présente, par ailleurs, sans ambiguïté aucune, la réduction des moyens financiers de la RTBF comme une victoire politique, pouvons-nous considérer que cette ministre peut encore incarner sereinement la neutralité et l'indépendance que sa fonction exige? Le cœur du vote est bien là.

Aujourd'hui, avec le dépôt de cette motion de confiance, la majorité a certainement choisi de considérer que cette situation est finalement acceptable politiquement. Il y va de leur responsabilité, pas de la nôtre! Quoi qu'il en soit, si vous votez en faveur de cette motion de confiance, votre choix n'effacera pas le signalement au Conseil de l'Europe. Les craintes et le malaise vécus, notamment par les journalistes de la RTBF, ne disparaîtront pas, ni la question relative à la liberté d'expression des journalistes et l'indépendance de la ligne éditoriale de la

RTBF. En revanche, votre vote de confiance engagera durablement la crédibilité de la majorité et du gouvernement. Toutefois, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer: il est encore temps de changer d'avis et de voter contre cette motion de confiance. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

**M. le président.** – La parole est à M. Casier.

**M. Martin Casier (PS).** – Oui, vous allez devoir répondre au Conseil de l'Europe. Toute la question est de savoir ce que vous allez lui répondre. Madame la Ministre-Présidente, je suis estomaqué – les mots sont faibles – de la réponse que vous venez de donner dans notre Parlement. Car, en réalité, vous avez décidé de tout assumer! Mme Galant ne s'est toujours pas excusée. Il n'y a eu aucune prise de conscience de la gravité des faits. Vous allez donner une réponse au Conseil de l'Europe qui sera à la fois mièvre et honteuse. J'en suis estomaqué!

Votre jeu de motion de confiance, dont vous avez tenté de nous faire croire qu'elle serait plus large alors que vous n'avez parlé que de Mme Galant, démontre bien qu'un malaise existe à l'intérieur de notre Parlement et de vos propres troupes.

Si c'est pour fournir la même réponse que celle vous avez donnée aujourd'hui, alors, plaidez coupable au Conseil de l'Europe! Cela vous épargnera du travail, de même qu'à vos équipes, notamment le travail d'écriture d'une réponse.

En réalité, il y a bien eu tentative d'ingérence. Or cette dernière est assumée et banalisée sous prétexte qu'elle aurait relevé d'un espoir indéfini. Oui, Mme Galant s'est sentie légitime pour juger elle-même de l'indépendance des journalistes à la place d'un organe de contrôle indépendant. Oui, Mme Galant s'est sentie légitime d'avoir un avis sur le pluralisme des médias sans en référer aux instances compétentes.

Dire cela reviendrait à faire savoir au Conseil de l'Europe, aux associations de journalistes et au plus grand réseau de médias du monde que vous, Mesdames la Ministre-Présidente et Galant, n'avez pas conscience du rôle d'un média et des limites du rôle d'un ministre des Médias dans une société démocratique comportant des contre-pouvoirs. Cela reviendrait aussi à faire savoir que vous avez décidé, Madame la Ministre-Présidente, de couvrir non plus passivement, mais activement les propos de la ministre Galant.

Or il est temps de prendre conscience de la gravité des faits, alors qu'aujourd'hui, dans notre Parlement, vous avez tenté de diluer le débat à travers cette motion de confiance. Sans doute, j'imagine, car certains de vos députés éprouvent des difficultés à donner explicitement la confiance à Mme Galant. Diluer le débat leur permet dès lors d'être plus à l'aise.

À cela, vous allez rétorquer que vous avez une réponse: votre charte de déontologie! Vous n'avez même plus parlé de cette charte, aujourd'hui, au point que nous pouvons nous demander si elle existe toujours. Est-ce ridicule! Imaginons que

Mme Galant signe cette charte – allez-vous le faire, Madame Galant? Nous verrons. Mais, même dans ce cas, dites-moi, chers députés de la majorité: que cela va-t-il changer? Madame Galant va-t-elle pour autant changer d'avis? Va-t-elle tout simplement tenir les mêmes propos en évitant d'en publier les enregistrements sur YouTube? D'autres membres du MR ne tiendront-ils plus ces propos? Non, ils diront la même chose, mais dans des cercles un peu plus fermés. Mme Galant ne sera-t-elle plus en charge de la procédure de recrutement des dirigeants de la RTBF? Si! Dès lors, rien n'aura changé malgré la charte de déontologie.

Mme Galant s'empêchera-t-elle de dire, dans un monde où la séparation des pouvoirs est un principe cardinal, qu'elle pense que la présidente du conseil d'administration de la RTBF est vraiment lamentable, de gauche et qu'il faut absolument lui résister? Non, rien n'aura changé.

Je vois bien, Madame la Ministre-Présidente, que vous ne parlez plus de cette charte de déontologie. J'imagine que vous avez compris que c'était un cache-misère. Un cache-misère de la honte: celle de vouloir couvrir l'indéfendable!

Votre réaction, Mesdames et Messieurs les Députés, aurait dû arriver le 10 février dernier lors des débats en commission. Or ce ne fut pas le cas. À défaut, vous auriez pu avoir une réaction à la hauteur des événements le 11 février, lorsqu'en séance plénière nous avons proposé des motions pour retirer la compétence des médias à Mme Galant et pour assurer une objectivité de la procédure de recrutement à la RTBF. Il n'en a pas été question. Il ne vous reste qu'aujourd'hui pour prendre enfin la mesure du problème.

Enfin, vous avez déposé une motion de confiance à l'égard du gouvernement afin de rendre notre texte caduc – ce que j'interprète clairement comme une réponse de votre part. Ainsi, vous avez décidé collectivement, chacun et chacune d'entre vous, de couvrir Mme Galant et ses propos en vous cachant derrière cette motion de confiance. Vous n'avez même pas eu le courage de voter strictement pour la confiance personnelle. Apparemment, voter la confiance est effectivement trop dur! C'est à un spectacle abyssalement triste que nous allons assister aujourd'hui.

Vous avez posé le choix d'une stratégie de défense qui revient à «mettre la tête dans le sable», que je qualifierais peut-être plus honnêtement de négation des faits. C'est à la mode de nier les faits! Bien sûr, vous ne serez pas sanctionnée par le Conseil de l'Europe, Madame la Ministre-Présidente, car le Conseil de l'Europe n'a pas les moyens de le faire. Cependant, vous allez assumer le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit pointée du doigt dans les rapports internationaux pour être devenue une ennemie des médias de service public.

Surtout, Mesdames et Messieurs les Députés, vous allez devoir vous confronter au fait d'être prêts à assumer devant vous-mêmes que vous couvrez Mme Galant! Je suis convaincu que vous êtes conscient de ce défi et que, chez nombre d'entre vous, cela doit tanguer quelque peu. Vous devez sentir le sol se dérober sous vos

pieds. Il est peut-être temps de laisser tomber les accords entre partis politiques et de se rappeler que les mandataires sont ici à titre personnel. Il est peut-être temps d'être à la hauteur des enjeux et de votre responsabilité individuelle face à la démocratie, à ses droits et devoirs, et à ce qu'il en adviendra si vous ne réagissez pas aujourd'hui.

Je ne vois qu'un seul motif à un vote réaffirmant votre confiance en Mme Galant, même sans l'assumer explicitement: ne pas vouloir froisser votre partenaire de majorité. Vous n'avez pas envie de créer plus de difficultés que nécessaire entre partenaires au gouvernement. Mais si c'est là la raison, posez-vous la seule question valable: cette réponse est-elle à la hauteur de la situation? Ces accords partisans que vous vous obligez à respecter aujourd'hui sont-ils à la hauteur de la fonction de député, de l'idée que chacun et chacune d'entre vous s'en faisait lors de son élection? Sont-ils en cohérence avec la démocratie et la Constitution que vous avez juré, ici même, de respecter?

Assumerez-vous, sous le regard de cinquante-six pays, d'être les complices d'une atteinte grave à la liberté des médias? Assumerez-vous l'inassumable, aujourd'hui et devant l'histoire? Serez-vous de celles et ceux qui feront briser les digues des contre-pouvoirs dans une démocratie? Voilà la question que vous devez vous poser.

Chers collègues, depuis le début de cette polémique, vous aurez noté que le groupe PS n'a toujours parlé que des actes commis par Mme Galant. Aujourd'hui, cependant, il est impossible de faire semblant que rien ne s'est passé ces derniers jours. Il m'est impossible de l'ignorer: le MR s'est rendu coupable de nouveaux actes. C'était ce week-end, avec un troll d'extrême droite assimilant la rédaction de la RTBF à des gestapistes. Ce n'était pas un accident. Ce n'était pas un dérapage. C'est une stratégie éculée que l'on voit à l'œuvre depuis des mois, ici et ailleurs. C'est une stratégie guidée par un objectif clair: la destruction des médias de service public et de nos socles démocratiques. Chers collègues, cela ne s'arrêtera pas, je vous le dis, sauf si vous dites «stop». Telle est la question qui sous-tend votre vote d'aujourd'hui. Vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition*)

**M. le président.** – La parole est à Madame Nikolic.

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Chers collègues, notre démocratie parlementaire repose sur un fondement simple: le gouvernement doit disposer de la confiance de la majorité des parlementaires. Au début de la législature, le vote de confiance fonde la légitimité de l'action du gouvernement. Ce dernier peut, à tout moment, nous demander de renouveler notre confiance. C'est ce qu'il fait aujourd'hui: c'est la question qui nous est posée aujourd'hui. Est-ce bien clair pour tout le monde? C'est la question que le gouvernement nous pose aujourd'hui. (*Protestations sur les bancs sur PS*)

Au vu de la séquence, de l'instrumentalisation et des procès d'intention... Oh, putain toi-même! Ça va? Monsieur le Président, certains s'offusquent pour moins que cela. Tout le monde a bien entendu fuser: «*Oh putain, Diana!*». Où sommes-nous donc? Nous sommes lundi matin et nous ne nous trouvons pas dans une cour de récréation.

**Mme Christie Morreale (PS).** – Est-ce que tu te rends compte de la gravité de la situation, nom de dieu? (*Applaudissements sur les bancs du PS*)

**Mme Diana Nikolic (MR).** – Je laisse à chacun la responsabilité de ses emportements.

**M. le président.** – Ce débat est important et je souhaite qu'il soit de bonne tenue. J'invite le groupe PS à écouter Mme Nikolic, comme nous avons écouté les précédents intervenants. La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Diana Nikolic (MR).** – La motion de méfiance est un instrument institutionnel et institutionnalisé. Peut-être faut-il rappeler ici que les partis de l'opposition ont choisi de déposer une motion de méfiance qui vise l'ensemble du gouvernement? La motion de confiance est aussi un instrument institutionnel et institutionnalisé. Eh oui, monsieur Casier, cette dernière prime. Pour quelle raison? Parce que, dans une démocratie, la question centrale ne revient pas à se demander s'il existe une motion de méfiance, mais de savoir si le gouvernement dispose encore de la confiance d'une majorité de parlementaires pour travailler. En cas de réponse positive, la confiance s'installe et la motion de méfiance devient sans objet.

Quant à la question qui nous est posée aujourd'hui, le groupe MR votera sur la base de faits établis et rappelés à maintes reprises lors de nos débats en commission et dans notre hémicycle tout récemment. Ce sont des faits qui nous sont encore rappelés aujourd'hui dans la motion de confiance qui nous est soumise. Aucune ingérence n'a été exercée, aucune n'a été constatée, n'en déplaise à certains. Même le CSA n'a émis aucune objection. (*Protestations sur les bancs du groupe PS*)

Il a été fait rappel de l'attachement à l'autonomie et à l'indépendance éditoriale du service public audiovisuel, de l'existence de procédures clairement encadrées et de leur respect pour le renouvellement des mandats de l'administrateur général et du directeur de l'information.

La ministre-présidente l'a rappelé tout à l'heure: le gouvernement ne manquera pas de travail, les dossiers et les défis à relever sont nombreux en ce qui concerne notre paysage médiatique. Au-delà de la confiance, il s'agit une nouvelle fois de poser des actes. C'est le rôle des parlementaires de contrôler les actes des ministres. Nous jugerons donc les actes, plutôt que les affirmations de la presse. (*Protestations*)

En conclusion, je dirai que les inquiétudes de certains sont pour le moins sélectives. Les questions de confiance, de loyauté, de responsabilité et de continuité du travail gouvernemental semblaient beaucoup moins essentielles pour certains membres des groupes PS et Ecolo durant la législature précédente, quand il s'est agi de fracturer la majorité gouvernementale et parlementaire en remettant en cause le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»).

Cela n'a pas empêché le MR de poursuivre son travail et de faire avancer les dossiers, et ce, aussi bien au gouvernement qu'au Parlement. Pour notre part, nous restons constants et polis. Nous avons le sens des responsabilités et assurons la stabilité de l'action publique. Nous émettons un vote clair de confiance.

**M. le président.** – La parole est à Mme Pavet.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Chers collègues, nous devons nous réunir aujourd'hui pour débattre et voter une motion de méfiance à l'égard de la ministre Galant, à la suite de ses graves attaques contre la RTBF, les journalistes et le principe de concertation sociale. Cependant, durant les vacances, vous avez fait, Madame la Ministre-Présidente, ce que la presse qualifie de «pirouette», dont les synonymes sont «esquive», «échappatoire» ou «manœuvre». Je vous laisse le choix du terme. En déposant une motion de confiance à l'égard de l'ensemble du gouvernement pour bloquer le vote sur la démission de Jacqueline Galant, vous tentez d'éviter le débat de fond et de contourner le vrai problème. Or, quand on contourne les problèmes au lieu de les affronter, ils reviennent d'une manière ou d'une autre. C'est d'ailleurs ce qu'il s'est passé ce week-end, quand le président du MR a partagé un tweet scandaleux attaquant une nouvelle fois gravement les journalistes.

Par ailleurs, votre démarche met des bâtons dans les roues du Parlement. À l'occasion d'un débat sur le respect des principes démocratiques, c'est un comble! C'est aussi de très mauvais goût. Vous avez choisi de transformer un débat ciblé sur la responsabilité politique de la ministre Galant en vote sur la sauvegarde de l'ensemble du gouvernement. En déposant cette motion de confiance, vous faites passer le message suivant aux députés MR et Les Engagés: si vous doutez de la ministre Galant, vous doutez de tous les ministres du gouvernement.

La question soulevée par la motion de méfiance était pourtant simple et légitime: une ministre des Médias peut-elle encore exercer cette compétence après avoir publiquement exprimé sa volonté d'influencer la ligne éditoriale de la RTBF?

Madame la Ministre-Présidente, pourquoi une telle manœuvre à l'égard d'un sujet aussi sensible que la liberté de la presse? Craigniez-vous que certains députés de la majorité rejoignent les rangs de l'opposition et votent en faveur du départ de la ministre Galant? Cette entourloupe démontre en tout cas que votre

gouvernement n'est pas droit dans ses bottes. Vous devez être bien mal à l'aise pour en arriver là.

Revenons-en au fond du dossier. Les faits sont extrêmement graves. Lors de la conférence du MR à Walhain, la ministre des Médias a déclaré vouloir que la ligne éditoriale de la RTBF passe «de l'autre côté de l'échiquier politique». Elle a affirmé qu'il y avait beaucoup de jeunes journalistes gauchos à la RTBF et qu'il y avait donc un travail à faire sur le terrain. C'est de cela qu'il est question aujourd'hui. Mme Galant a aussi expliqué que la concertation sociale consistait, selon elle, à laisser parler les syndicats et à avancer quand même.

Face à ces propos, Madame la Ministre-Présidente, vous avez vivement réagi dans la presse pour rappeler la ministre Galant à l'ordre. Et puis, en moins de 48 heures, tout a changé! Nous ne comprenons pas ce qu'il s'est passé dans les rangs des Engagés, qui ont tout à coup manifesté leur pleine confiance à Mme Galant. Au lendemain des révélations sur la conférence de Walhain, vous avez parlé de «propos insultants et inacceptables». Aujourd'hui, vous évoquez seulement des «propos inadaptés». Il ne s'agit plus tout à fait du même discours.

Entre-temps, la ministre Galant nous a-t-elle rassurés? Pas du tout! Nous n'avons reçu aucune réponse à nos questions. Elle n'a fourni aucune garantie supplémentaire concernant les futures nominations à la RTBF. Elle ne s'est même pas excusée, alors que cela aurait été le strict minimum. Et pourtant, des députés et des ministres de la majorité défendent aujourd'hui pleinement la ministre, et ce, sur la base de deux arguments. Premièrement, Madame la Ministre-Présidente, vous critiquez les propos de la ministre Galant, mais vous considérez qu'elle n'a pas remis en cause la liberté de la presse, puisqu'elle n'a pas agi. Elle n'a fait que parler. Deuxièmement, vous dites que la ministre vous a rassurée et qu'elle a donné des garanties sur l'impartialité des procédures. Ces deux arguments ne tiennent absolument pas la route.

Lorsqu'une ministre des Médias parle de corriger la ligne éditoriale d'un média public, qualifie des journalistes de gauchos et dit vouloir travailler sur ce point, il ne s'agit pas juste d'une opinion. Dans la bouche d'une ministre des Médias ayant la tutelle de la RTBF, de tels propos sont synonymes de pression exercée sur les journalistes et la RTBF. C'est encore plus vrai dans un contexte où cette même ministre coupe littéralement dans les budgets de la RTBF. Au-delà de ses paroles, elle met en œuvre des moyens de pression matériels.

Pour résumer la situation de façon imagée, vous mettez un flingue sur la tempe des journalistes et de la RTBF, puis vous dites: «Oui, mais on n'a pas tiré». La situation est perçue comme une véritable intimidation. Des membres de la rédaction de la RTBF ont témoigné dans le journal «*Le Soir*» du 14 février. Un journaliste estime ne jamais avoir ressenti autant de pression ni autant de volonté d'ingérence que ces derniers mois. Il évoque aussi «du mépris, de la moquerie», qui heurtent d'autant plus quand ils émanent «d'une ministre censée *défendre les*

*journalistes*». Un autre journaliste explique que le processus des nouvelles nominations ne l'a jamais inquiété, mais que «quand tu entends la ministre des Médias dire qu'elle essaie de nommer un administrateur et un directeur de l'information [...], on finit par être inquiet».

Madame la Ministre-Présidente, comment Mme Galant vous a-t-elle rassurée? Quelles garanties vous a-t-elle données? Pourquoi, en quelques jours, vous et votre parti êtes-vous passés d'une condamnation ferme à la pleine confiance? Rien, en tout cas, n'a été dit publiquement.

En commission, la ministre Galant n'a rien dit. Elle n'a pas répondu à nos questions. Elle n'a pas reconnu de faute. Elle a lu un document préparé à l'avance et ne s'en est pas détachée. Elle a ignoré toutes les questions des députés. Un journal a mentionné, à juste titre, un simulacre de démocratie.

Pour ce qui est des garanties concernant la procédure, la ministre Galant s'est contentée de rappeler la procédure de nomination actuelle, qui n'est pas suffisamment transparente. Comme l'a rappelé la ministre elle-même, c'est bien le gouvernement qui décidera du nom du futur administrateur général de la RTBF.

Lors des débats en séance plénière et lors du dépôt de la motion de méfiance à son égard, Mme Galant était présente, mais elle n'a pas dit un mot.

Rappelons que cet épisode n'est pas un épisode isolé. Je vous ai donné de nombreux exemples d'atteintes à la liberté de la presse. Depuis des mois, les attaques contre la RTBF et les médias publics s'accumulent. Ce week-end encore, le président du MR a partagé un tweet comparant les journalistes du service public à la Gestapo. Rien que ça. C'est une honte! Cette comparaison est aussi violente et inculte que scandaleuse!

De tels propos deviennent visiblement la norme. J'espère que les députés du MR présents dans cet hémicycle réagiront à ces propos scandaleux.

Ce n'est pas la première fois que des journalistes sont publiquement mis en cause. À de multiples reprises, le président du MR a accusé la RTBF de diffuser des *fake news* de gauche. BX1 en a aussi pris pour son grade. Des journalistes ont été agressés verbalement. Des menaces de violence physique ont été proférées à leur rencontre. Le 13 février, un membre de la rédaction de la RTBF a témoigné dans le journal «*Le Soir*» et évoqué le goût amer laissé par l'épisode de la carte PMR et le coup de gueule de Georges-Louis Bouchez. «À ce moment-là, il y a eu des pressions, le traitement de l'information a eu lieu sur le web et en radio, mais pas au JT. Or, le JT reste la vitrine de l'information et la hiérarchie a semblé hésiter. Le moment le plus paroxystique a été l'engueulade de Bouchez, suivie de coups de téléphone à la hiérarchie et d'interventions d'avocats, personnellement, je l'ai vécu comme une forme d'intimidation».

Plusieurs alertes concernant des pressions exercées sur des journalistes ont été transmises à la Fédération européenne des journalistes (FEJ).

Les attaques budgétaires que j'ai déjà évoquées visent également à affaiblir les services publics. La dotation de la RTBF a été gelée, ce qui a entraîné une baisse très importante de son budget. Les médias de proximité ont également été affaiblis et quatre d'entre eux vont bel et bien disparaître.

Madame la Ministre-Présidente, vous qualifiez tous ces événements de polémiques, mais si nous les appréhendons dans leur globalité, ils dessinent une réelle trajectoire visant, d'une part, à faire taire les voix critiques à l'égard des actions de votre gouvernement, et, d'autre part, à affaiblir les services publics audiovisuels. Pourquoi vouloir affaiblir ces derniers? Parce qu'un média public donne la parole aux voix critiques et à l'opposition, interroge les choix budgétaires du gouvernement, analyse les réformes et enquête. Or, pour un pouvoir qui, depuis plus d'un an, sent monter la colère de la rue, cela devient manifestement un problème.

Par ailleurs, le MR ne cache pas son intention d'affaiblir les médias de service public, et ce, parce qu'il considère que ces derniers prennent des parts au marché privé. Cela a été dit très clairement à la radio. Or, en France, on constate que la concentration de nombreux médias dans les mains du groupe Bolloré a profondément modifié l'équilibre du débat public et met en danger la démocratie. Les chaînes du groupe ont été condamnées à 52 sanctions administratives, et ce, pour diverses infractions, mais principalement pour des infractions racistes. Voilà ce qu'il se passe!

Affaiblir les services publics d'un côté et structurer un écosystème médiatique privé au service des puissants de l'autre, ce n'est pas neutre.

Les Engagés, rendez-vous compte que votre partenaire de majorité est en train d'instaurer un tel système grâce à votre complaisance! Ne restez pas les bras croisés face à ces attaques. Vous savez que la situation est grave et vous devez réagir. Les services publics sont un rempart contre la concentration des médias et l'extrême droitisation.

Quant à la question de la responsabilité politique de Mme Galant, nous considérons qu'elle doit démissionner. En effet, le rôle d'une ministre des Médias est clair: garantir l'indépendance des médias, protéger le pluralisme et ne jamais interférer dans la ligne éditoriale. Or, tout ce qui s'est passé contrevient à ces règles. Comme toute ministre, Mme Galant doit rendre des comptes au Parlement. La question est simple: peut-elle rester ministre des Médias après avoir publiquement remis en cause l'indépendance d'un média public et avoir refusé de s'en expliquer devant le Parlement? Notre réponse est non!

Quoiqu'il arrive aujourd'hui, le plus important pour le groupe PTB est de ne pas se limiter à ce cas – l'attaque de la RTBF par la ministre Galant –, mais d'aller beaucoup plus loin pour protéger la liberté de la presse et l'indépendance de la

RTBF. Par exemple, si demain c'était la ministre Glatigny qui devenait ministre des Médias, je ne serais pas forcément plus rassurée, compte tenu de tous les propos qu'elle a tenus jusqu'à présent, de la politique d'enseignement qu'elle mène et de son absence de respect de la concertation sociale.

Il nous semble essentiel, étant donné le contexte politique actuel, en ce compris la multiplication des pressions politiques sur les journalistes, d'obtenir de nouvelles garanties. Le MR a déjà été concerné par quatre alertes émanant de la FEJ et relatives à des violations de la liberté de la presse. Je réitère donc les demandes que nous avons déjà formulées dans notre motion.

Nous réclamons plus de transparence dans les processus de nomination du futur administrateur général de la RTBF, notamment en ce qui concerne les critères de sélection. Nous demandons dès lors l'organisation d'auditions parlementaires publiques en fin de procédure. Si vous n'avez rien à cacher, cela ne doit pas poser de problème. Nous demandons également l'élaboration, en concertation avec la RTBF, de nouveaux mécanismes qui permettront d'empêcher toute ingérence politique dans la nomination du directeur de l'information. Enfin, nous soutenons la demande d'Ecolo de créer une plateforme indépendante pour permettre aux journalistes de signaler les pressions politiques dont ils sont victimes.

Madame la Ministre-Présidente, vous obtiendrez sans doute ce vote de confiance, car vous avez transformé un débat sur la responsabilité en réflexe de survie du gouvernement, tout cela pour protéger une ministre dont vous savez pertinemment qu'elle a fauté et qu'elle n'est pas digne de confiance. En revanche, vous ne ferez pas disparaître les paroles prononcées, vous ne rétablirez pas la confiance entamée, vous ne protégerez donc pas l'indépendance du média public quand cette dernière est fragilisée.

On peut forcer une majorité à serrer ses rangs – c'est le cas ici –, mais les faits restent et resteront! La démocratie ne tient pas à la solidité d'un gouvernement, mais à la solidité de ses contre-pouvoirs. Nous continuerons à nous battre pour que ceux-ci soient respectés.

Quand une ministre chargée de protéger les médias évoque la possibilité d'en infléchir l'orientation, cela ne constitue pas une maladresse, mais bien un signal politique clair. Aujourd'hui, vous allez choisir de protéger vos petites places et votre coalition gouvernementale, au détriment des principes d'indépendance et de liberté de la presse. Pour le PTB, ces principes ne sont pas négociables. Pour nous, la ligne rouge a été franchie. Nous ne l'oublierons pas et continuerons à défendre la liberté de la presse, quoi qu'il puisse advenir aujourd'hui.

**M. le président.** – La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés).** – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Ministres, il y a des moments, dans la vie d'un Parlement, où la

chose la plus courageuse à faire n'est pas de crier le plus fort, mais de tenir bon quand tout vous pousse à crier. Ce matin est l'un de ces moments.

Que ce soit clair, je ne suis pas ici pour défendre à tout prix la ministre Galant. Je suis ici pour défendre une certaine idée de ce que doit être la réponse de cette assemblée: claire, proportionnée et digne du rôle qu'elle incarne. Je le dis sans détour: les propos tenus par Jacqueline Galant à Walhain sont outrageants. Pas regrettables, pas maladroits, mais véritablement outrageants et insultants pour les journalistes concernés, en particulier pour la présidente du conseil d'administration de la RTBF. Ils ont légitimement suscité colère et inquiétude. Nous les avons condamnés, fermement, clairement, sans complaisance. Je le redis ici: affaiblir la réputation, voire la confiance envers un média de service public en tenant des propos irresponsables constitue un danger pour la démocratie.

Nous l'avons dit, nous le redisons aujourd'hui et nous le redirons si nécessaire: une condamnation ferme n'oblige pas à l'escalade permanente. Cela ne signifie pas que la critique est illégitime, mais que les propos d'un membre du gouvernement doivent être patinés d'une certaine hauteur. Examinons les faits: d'abord, il importe de lire le texte de la motion que la ministre-présidente soumet au vote de ce Parlement. Il contient noir sur blanc la réaffirmation de la liberté de la presse, l'indépendance éditoriale, l'objectivité et l'impartialité, le respect des normes nationales et européennes, la déontologie ministérielle et l'injonction au gouvernement de continuer à réaffirmer publiquement ces principes. Reconnaissons que ce texte est radicalement différent des propos insultants tenus à Walhain. En soi, il constitue un positionnement clair en regard des propos tenus. Il prend même le contrepied de toute tentation illibérale que certains dénoncent ici avec emphase.

Lors de la précédente séance plénière, nous avons déjà motivé notre propre motion avec des demandes sensiblement similaires, et ce, parce que nous plaidons pour une réponse proportionnée. Pas pour un spectacle, pas pour un règlement de comptes, mais pour une réponse institutionnelle solide.

Chers collègues, que manque-t-il à ce texte pour que vous le votiez? Autrement dit, quels sont les éléments qui vous feraient voter en faveur de cette motion? Lors de la dernière séance plénière, vous avez annoncé que ne pas voter en faveur de la motion de méfiance c'était minimiser la gravité des faits, cautionner l'ingérence et rompre le lien de confiance avec le Parlement. Ce chantage au courage, nous le refusons. La presse et l'opposition nous ont reproché d'apporter une réponse molle, mais il y a une différence entre être dans la posture outrancière et la responsabilité.

En commission des Affaires générales, la ministre-présidente a rappelé toutes les balises et procédures existantes à respecter. Elle a longuement répondu aux questions légitimes des collègues. La ministre des Médias a, elle aussi, tenté d'y répondre. Pourtant, vous nous affirmez avec force que deux questions seraient

restées sans réponse, au point, dites-vous, de justifier la motion de méfiance. La première question concerne l'implication de l'EMFA. La réponse a été donnée en commission et a été répétée en séance plénière.

La seconde question, restée prétendument sans réponse, viserait la modification du profil de fonction du futur patron de la RTBF. Là alors, la réponse existe, elle est publique et a été donnée en commission, comme la réponse à la première question. Je me permets de rappeler que les différents intervenants du jour ont tous participé à ces commissions.

Dès lors, je pose à nouveau la question aux distraits: qui a modifié ce paragraphe relatif au profil de fonction pour en alléger les critères? Peut-être s'agit-il d'une décision de bon sens prise à l'unanimité par l'ensemble du gouvernement. Peut-être est-ce Georges-Louis Bouchez, dont l'objectif est, depuis toujours, de remplacer lui-même Jean-Paul Philippot. Peut-être est-ce le stagiaire qui a merdé. Ou est-ce encore un coup des Russes? Vous connaissez tous la réponse; elle vous a été donnée par deux fois. Tout ceci est vérifiable en trois clics et quelques minutes de patience et de concentration. Que fait-on quand on a reçu des réponses factuelles à des questions légitimes? On peut les contester et en débattre. Mais répéter les mêmes questions en boucle pour créer l'impression d'un scandale permanent, ça s'appelle feuilletonner. Répéter sans cesse la même question ne donne pas une réponse différente.

On nous a invités, lors de la dernière séance plénière, à bien réécouter les propos de Mme Galant. J'ai suivi ces bons conseils. Il a été affirmé dans notre enceinte que la ministre voulait «utiliser» les nominations pour influencer sur la ligne éditoriale. Cela doit être corrigé et Mme Roberty l'a d'ailleurs rectifié aujourd'hui. En effet, la précision n'est pas un détail. C'est toute la différence. Ce que Mme Galant a dit, c'est qu'elle «espérait» que la ligne éditoriale changerait. «Espérait»: le mot est là, il est dans les archives. Il est contestable et critiquable. Selon nous, il n'est pas acceptable dans la bouche d'une ministre de tutelle. Cependant, le verbe «utiliser» n'a pas été prononcé. Dans une démocratie, les mots ont un sens, surtout lorsqu'on réclame qu'ils soient respectés. Nous aussi, de notre côté, nous espérons. Nous espérons que la ministre choisisse mieux ses mots, qu'elle s'excuse vraiment, sans regretter la polémique plutôt que les propos. À chacun son lot d'espoirs, chers collègues. Le sien nous a choqués. Le nôtre, pour l'heure, reste déçu.

Cependant, personne n'a pu démontrer que la frontière entre l'espérance et l'ingérence a été franchie. Le CSA n'a constaté aucun fait d'ingérence; aucun organe de gouvernance de la RTBF n'a signalé l'existence de pressions. On nous parle d'un «flingue sur la tempe» et des «heures les plus sombres du 20<sup>e</sup> siècle». Je refuse ces métaphores qui caricaturent, voire hystérisent le débat. Elles ne protègent pas la démocratie, mais l'affaiblissent.

Mesdames, Messieurs membres du gouvernement, chers collègues, Les Engagés ne seront jamais les complices d'une guerre culturelle importée. Jamais! Nous

refusons toute lecture gramscienne du paysage médiatique qui ferait des journalistes des adversaires politiques à neutraliser. Nous ne serons pas les alliés d'une rhétorique qui tend à disqualifier les journalistes, leur corps professionnel, leur travail quotidien en termes de vérification de l'information et leur rôle de garant du pluralisme d'opinions. Nous ne laisserons pas notre institution s'inscrire dans la logique dangereuse que sous-tend l'existence d'un ennemi intérieur. Ce n'est pas notre vision et ce ne le sera jamais!

C'est précisément pour cette raison que nous sommes intransigeants sur les véritables objectifs à atteindre: mener à bien les prochaines nominations à la RTBF et réaliser son prochain contrat de gestion. C'est là que se joue la réalité. C'est là que nous serons présents, vigilants et exigeants. Encore une fois, les propos de la ministre Galant ont fait sonner l'alerte auprès des organismes de régulation européens et d'associations professionnelles. Ces organes effectueront leur travail, et nous, nous ferons le nôtre!

Être ferme, c'est exiger le respect scrupuleux des procédures. Être ferme, c'est réaffirmer noir sur blanc l'indépendance éditoriale. Être ferme, c'est rappeler que toute nomination doit respecter l'équité, l'objectivité, la transparence et la non-politisation. C'est tout ce qui est écrit dans la motion que l'on nous invite à voter aujourd'hui.

Introduire une motion de méfiance pour des propos grossiers – aussi choquants soient-ils – tenus un mardi soir, c'est poser un acte historique dans notre hémicycle. C'est dire qu'aucune autre réponse politique – qu'il s'agisse d'un rappel à l'ordre, de balises renforcées, de textes de garantie ou de procédures blindées – ne serait plus jamais jugée suffisante pour l'opposition. C'est installer l'idée que la seule manière d'être à la hauteur, c'est de faire preuve de méfiance à tout va. Je le répète. Nous ne minimisons rien. Nous ne cherchons ni à excuser, ni à relativiser, ni à tourner la page comme si de rien n'était. Nous disons simplement que la réponse doit être proportionnée aux faits. La proportionnalité est une vertu, pas une lâcheté.

Se rappelle-t-on encore de quoi on débat réellement aujourd'hui? Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est l'un des plus ambitieux depuis longtemps. Il a entrepris de redresser une trajectoire budgétaire catastrophique. Il réforme pour préserver une Fédération Wallonie-Bruxelles au bord de l'asphyxie financière; pour la rendre capable d'assurer les missions fondamentales d'enseignement, de culture, de service public pour nos enfants et nos citoyens. Vous me connaissez, je suis franche avec vous. Même si parfois notre partenaire de majorité, en raison de certains propos idiots, ne nous donne pas envie de le défendre, c'est bien avec lui que nous devons mener ces indispensables politiques d'intérêt général. Ces politiques permettront à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'accomplir ses missions de manière pérenne. Alors, votons-nous sur des propos ou votons-

nous sur des politiques? Nous ne ferons pas tomber une ministre pour satisfaire l'ivresse d'un moment chauffé par l'opposition.

Chers collègues, votons pour une réponse proportionnée! Votons pour une motion qui contient tous les principes auxquels nous tenons! Ces principes sont là, dans le texte, pour quiconque prend la peine de le lire. Votons pour que le Parlement reste le lieu du droit, pas celui de la vengeance politique!

Nous avons été fermes. Nous restons vigilants. Nous serons là, à chaque étape des nominations, à chaque ligne du prochain contrat de gestion, à chaque velléité d'ingérence. Cependant, nous n'allons pas nous payer une ministre pour le plaisir de l'opposition. Votons la confiance! En effet, la Fédération Wallonie-Bruxelles a besoin d'un gouvernement qui travaille, pas d'une polémique tirée en longueur.

**M. le président.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Chers collègues, pourquoi les quatre groupes de l'opposition de notre Parlement, dans un mouvement inédit en Fédération Wallonie-Bruxelles, ont-ils décidé, après mûre réflexion et après avoir d'abord proposé une porte de sortie plus honorable à Mme Galant, de proposer le retrait de sa compétence des Médias? Pourquoi ont-ils proposé d'activer un levier aussi grave et aussi rare que celui d'une motion de méfiance?

Personne n'est dupe de la parade de la majorité qui a transformé cette demande en une question de confiance à l'égard de l'ensemble du gouvernement. Je ne tomberai pas dans le piège du MR, qui tente aujourd'hui, à cette tribune, une nouvelle fois, de nous détourner des faits.

J'en reviens à la situation grave qui nous réunit aujourd'hui et qui concerne l'indépendance éditoriale de la RTBF. Nous avons entendu les députés du groupe MR et du groupe Les Engagés sermonner au sein de cette Assemblée qu'il ne s'agirait que de se payer une ministre ou d'une pure opposition de principe, et, si tel était le cas, pourquoi ferions-nous une telle démarche aussi exceptionnelle? Nous ne sommes pas étonnés de ce type de propos de la part du MR, compte tenu de la ligne politique progressivement suivie par ce parti vis-à-vis des médias, des services publics, et plus globalement des contre-pouvoirs. Cela a été le cas d'abord de son président puis de tous ceux qui laissent faire sans réagir.

Par contre, chers collègues du groupe Les Engagés, je ne sais pas si c'est de l'aveuglement ou de la soumission, mais jusqu'où laisserez-vous faire? J'ai entendu de plusieurs sources que la ministre-présidente a besoin de Mme Galant pour tenir tête à Mme Glatigny, mais cela apparaît totalement dérisoire pour, à ce prix, soutenir le délitement de nos médias publics et de nos valeurs fondamentales, comme la liberté de la presse ou l'indépendance des médias.

J'en reviens à ma question initiale. Pourquoi avons-nous eu recours à cette procédure exceptionnelle et lourde de conséquences, qui oblige à poser la question de

la confiance à une ministre en cours de mandature? C'est que l'heure est grave. Nous ne crions pas au loup, comme la majorité essaie de le faire croire. Le loup est bel et bien là, il a déjà mené ses attaques. Des libertés fondamentales sont en jeu. Chers collègues du groupe Les Engagés, jusqu'il y a peu humanistes, jusqu'où laisserez-vous faire le MR?

Il semble essentiel au groupe Ecolo de ne pas se taire, de ne pas fermer les yeux tant qu'il n'est pas trop tard et de ne pas rester sans rien faire. En effet, la liberté de la presse et son indépendance sont protégées par d'innombrables instruments internationaux, mais aussi par notre Constitution, la loi au-dessus de toutes nos lois. Vous connaissez ce passage: «La presse est libre; la censure ne pourra jamais être établie». En intégrez-vous vraiment le sens, la *ratio legis*?

La liberté de la presse est un élément de la liberté d'expression. C'est cette dernière que ceux qui attaquent les médias prétendent défendre pour mieux la fouler aux pieds. Protéger l'indépendance de la presse est d'assurer que les journalistes, dans le cadre de leur travail, puissent aborder tous les sujets, même ceux qui jettent une lumière crue sur les agissements d'un élu local, sur une affaire de malversation ou sur un scandale d'État. Une presse libre garantit un contrôle des autres pouvoirs, la protection des autres droits humains et, de manière générale, de l'État de droit. Une presse libre protège les citoyennes et les citoyens en leur permettant d'être informés sur l'effectivité de leurs droits fondamentaux.

Une réaction proportionnée est nécessaire, car la ministre des Médias, de manière inacceptable, s'en prend à l'indépendance des médias et aux journalistes – qu'elle traite de «gauchos» – et entend prendre le contrôle de la ligne éditoriale d'un média. Madame Vandorpe, vous parlez de propos outranciers, mais votre motion ne les reprend pas. Elle fait comme s'ils n'avaient pas existé. Votre motion est renforcée par les propos des membres du MR aujourd'hui à la tribune, qui n'ont pas dit un mot sur Mme Galant. L'expression consacrée affirme que la presse est le chien de garde de la démocratie. Nous comprenons mieux pourquoi.

Les citoyens ont le droit d'avoir accès à des sources d'informations plurielles, à une information de qualité et libre de toute ingérence. L'ingérence a été discutée pendant toute une journée ici, au Parlement. Nous ne reviendrons ni sur sa définition ni sur sa réalité, n'en déplaise à la majorité. Cette dernière fait d'ailleurs de l'avis du CSA sur les propos de Mme Galant une lecture malignement erronée, alors même que la ministre n'a pas pris les dispositions requises pour que le CSA puisse se saisir du sujet.

Le tissu démocratique se délite, je ne vous apprends rien. Nous sommes nombreux, au sein tant de la majorité que de l'opposition, à nous en inquiéter, à raison. Ce péril n'est pas lointain. Il n'est pas extérieur. Il est ici, il est maintenant. Cela commence par de petits éléments – un fil par ici, un fil par-là –, puis avant que nous ne comprenions ce qui se joue, l'ensemble devient irréparable. Chers collègues de la majorité, c'est pour renouer tous ces fils, maintenir ces digues

démocratiques et parce que vous avez refusé de tirer les conclusions qui s'imposaient il y a deux semaines et de lui retirer les compétences des Médias ou au moins la tutelle sur la RTBF, que nous avons décidé de demander la démission de la ministre Galant.

Nos institutions, nos gouvernements doivent être exemplaires en tout temps et dans tous les domaines, et plus encore lorsqu'il s'agit de la protection des libertés fondamentales. La ministre Galant s'est ingérée dans la ligne éditoriale d'un média de service public. C'est la troisième fois, rien que depuis qu'elle est ministre, et celle-ci est la plus grave, car elle entache irrémédiablement les deux procédures de recrutement, en cours, au sommet de la RTBF. Rendez-vous compte: Mme Galant n'a reconnu aucune faute, n'a retiré aucun de ses propos et n'a présenté aucune excuse. Face aux députés, la ministre des Médias s'est dérobée au contrôle démocratique en refusant de répondre à de nombreuses questions légitimes posées par des élus de tous bancs. Chers collègues du groupe Les Engagés, jusqu'où laisserez-vous faire?

Ce week-end, la volonté de la ministre MR des Médias de prendre le contrôle de la ligne éditoriale de la RTBF a pris une ampleur encore plus concrète, mais aussi franchement ignoble, lorsque M. Bouchez, qui l'a nommée et à qui Mme Galant rend des comptes, a partagé un message qui compare les journalistes de la RTBF à des gestapistes. Ces propos sont totalement honteux et vraiment inacceptables. Les Territoires de la Mémoire, partenaire privilégié du Parlement de Wallonie, les ont qualifiés d'indignes et de dangereux.

M. Bouchez a depuis lors, et contre des preuves évidentes, nié les faits, tout en indiquant qu'il est «assez régulièrement en accord sur les propos déployés sur le compte» en question. Ce compte, quand il n'attaque pas la RTBF, partage les propos de personnes comme Damien Rieu, Marion Maréchal-Le Pen, Dries Van Langenhove, Stephen Yaxley-Lennon et plein d'autres imbibés pour les uns de racisme et, pour les autres, de xénophobie, de complotisme et de harcèlement. Bref, des figures de l'extrême droite. Le président de Mme Galant dit donc qu'il est assez régulièrement d'accord avec les propos proférés sur ce compte...

Chers collègues du groupe Les Engagés, jusqu'où allez-vous laisser faire? En effet, une chose est claire: il n'y a pas de ministre Galant des Médias sans Les Engagés. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

**M. le président.** – La parole est à M. Maingain.

**M. Fabian Maingain (Lib.res).** – Finalement, Madame la Ministre-Présidente, vous assumez le fait que Mme Galant ait fait une erreur. Vous, au moins, vous le reconnaissez, mais pas Mme Galant. En effet, il n'y a pas de rupture de confiance, car il n'y en a jamais eu. Au moins, sur ce seul point, nous sommes d'accord. Ce que nous reprochons à Mme Galant n'est pas d'avoir perdu notre confiance, c'est plutôt qu'elle n'assume pas sa responsabilité. Il n'y a pas de liberté sans

responsabilité. Si elle a une liberté, elle a aussi une responsabilité, d'abord comme ministre, ce qui implique un devoir de réserve. Je le redis, ses propos créent un risque juridique dans la procédure de recrutement. Je n'ai jamais été contredit sur ce point. En cela, ses propos sont des actes politiques et administratifs.

Être ministre implique aussi d'être responsable devant notre Parlement. Non, Madame Nikolic, la démocratie parlementaire ne consiste pas à juste accorder la confiance au gouvernement puis à le laisser travailler. Il faut aussi être responsable devant notre Parlement des actes et propos que l'on tient.

À travers votre motion, vous nous demandez donc de vous accorder notre confiance, et d'ainsi accorder notre confiance au MR pour «réaffirmer le respect des principes de liberté de la presse, réaffirmer le rôle et la mission démocratiques de la RTBF». Je dois faire confiance au MR pour cela? Le MR, dont le président de parti republie les propos de personnes qui comparent les journalistes de la RTBF et sa ligne éditoriale à la Gestapo? Est-ce cette confiance-là que vous nous demandez de vous accorder?

Je ne me fais pas de faux espoirs, car vous avez raison, Madame la Ministre-Présidente: je n'ai pas confiance en Mme Galant. En réalité, elle se place dans la droite ligne politique du MR et de sa «guerre culturelle» – ce ne sont pas mes mots, mais ceux assumés par son président – visant à changer les lignes éditoriales des médias. Et je ne me fais pas, non plus, de faux espoirs: je sais que nous allons vers un vote majorité contre opposition. Mme Vandorpe m'a demandé quels étaient les éléments qu'il faudrait pour voter la confiance. Si, au moins, des regrets et une reconnaissance des faits avaient été exprimés par Mme la Ministre – mais rien.

Je sais donc que ce jeu de motion va se terminer par un vote majorité contre opposition. Mais le fait d'avoir posé cet acte me rend fier, parce que nous adressons à tout le moins et *a minima* un carton jaune à Mme Galant. Nous savons, vu ses expériences politiques passées, que ce n'est pas la première fois que Mme Galant est mise sur la sellette en tant que ministre. Elle en a retenu que pour ne pas démissionner, il ne fallait surtout pas mentir au parlement. En conséquence, elle a choisi de ne pas s'exprimer. Si: une courte déclaration cadrée et posée, et, depuis lors, plus rien.

Savez-vous pourquoi elle ne veut pas s'exprimer? Parce qu'elle a retenu qu'il ne fallait pas mentir. Or elle ne regrette pas ses propos. En réalité, elle les pense, les assume dans les cercles restreints des militants du MR. Pas de bol, elle a été filmée cette fois-là. Mais, surtout, elle ne regrette rien et ne pense pas avoir commis une erreur, car elle applique la ligne politique du MR, celle de cette guerre culturelle contre les médias. Alors, non, pas plus qu'hier vous n'aurez ma confiance.

Oui, je considère encore et toujours qu'une ministre, si elle ne s'estime pas responsable devant le parlement, n'a plus à être ministre. Non, dans mon

libéralisme, la liberté d'expression n'est pas absolue; elle va de pair avec la responsabilité. La liberté s'arrête là où commence celle de l'autre et, dans ce cadre-ci, la liberté de la presse et son indépendance.

Oui, ceux qui voteront aux côtés des Engagés cette motion seront les complices de la guerre culturelle du MR, parce qu'ils permettront à Mme Galant de rester en poste et de continuer sa croisade. Non, je ne serai pas complice, par ma voix, de permettre au MR de continuer à mettre à mal la liberté de la presse, à attaquer les médias qui les dérangent ou qui ne pensent pas comme eux. Non, je ne donnerai pas ma voix au détricotage des fondements de notre démocratie. Au nom de Lib.res, au nom de cette liberté et de cette responsabilité, je voterai non à cette motion de confiance.

**M. le président.** – La parole est à M. Casier.

**M. Martin Casier (PS).** – Madame Vandorpe, après plusieurs semaines de gesticulations, vous avez été incapable d'obtenir des excuses de la part de la ministre Galant. Comment votre motion nous garantira-t-elle qu'un tel incident ne se produira plus? En quoi des mots supplémentaires nous apaiseront-ils quand vous êtes vous-même dans une contradiction permanente? En effet, vous condamnez les propos outranciers de la ministre Galant tout en étant incapable d'obtenir la moindre excuse. (*Applaudissements sur les bancs du PS*)

C'est bien de cela qu'il s'agit. Et c'est bien pour cette raison, Madame Vandorpe, que cette motion de confiance que vous proposez n'est pas à la hauteur de cette problématique. Je suis désolé de vous le dire aussi franchement, mais tout le problème est là. Honte à chacun et chacune d'entre vous d'avoir applaudi des chefs de groupe quand ils parlaient de spectacle alors qu'il s'agit du cœur de notre démocratie et des contre-pouvoirs qui constituent le socle de nos valeurs démocratiques! C'est une honte, collègues, je n'ai pas d'autre mot. J'espère que vous la ressentirez tout à l'heure quand il s'agira de voter et d'appuyer sur ce bouton vert.

Je suis estomaqué: vous ne pouvez ignorer dans quel contexte s'inscrit cette dynamique. Vous ne pouvez pas vous leurrer en affirmant qu'il s'agit d'un fait indépendant et passager. Vous ne pouvez pas le croire. Et si vous le croyez, c'est que vous n'êtes pas à la hauteur des responsabilités qui sont les vôtres aujourd'hui, en tant que représentants de notre démocratie.

Chers collègues, il a été question de la différence entre l'acte et la parole.

Je vous informe que, par le biais de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), nous avons saisi la ministre-présidente et la ministre Galant pour obtenir l'ensemble des documents concernant la traduction de l'EMFA dans le droit de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous avons la conviction – sans en avoir la preuve – que l'administration a produit des documents bien plus tôt que ce mois de septembre.

Si demain, il n'est pas fait suite à notre demande d'obtenir les documents ou si ceux-ci confirment que les textes étaient prêts à la fin de l'année 2024 ou au début de l'année 2025, Madame Nikolic, nous aurons un acte: celui d'avoir consciemment retardé la mise en œuvre d'un projet de décret. Si demain, sur cette base, certains d'entre vous osent encore parler de spectacle ou d'une forme d'instrumentalisation, je vous le demande: que vous faudra-t-il?

Aujourd'hui, nous sommes dans un moment important: nous devons nous demander si nous sommes à la hauteur de l'État de droit qui est le nôtre, de la responsabilité qui nous est confiée, de notre tradition historique, de notre histoire et de ce que nous voulons en faire. Je le dis à nouveau: cela s'inscrit dans une dynamique. Aujourd'hui, le MR traite de gestapistes les journalistes de notre média de service public. Pire que cela: après l'avoir fait, l'intéressé affirme qu'il ne l'a pas fait, qu'il n'a jamais retweeté ce message. Aujourd'hui, nous ne sommes plus seulement dans le mensonge, nous sommes dans l'organisation du mensonge et de la désinformation par un parti politique. Les faits sont graves et c'est là votre responsabilité à chacun et chacune. Je ne peux l'exprimer autrement.

Je terminerai dès lors ma réplique comme j'ai terminé mon discours: demain, vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas.

**M. le président.** – La parole est à Mme Pavet.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Il est dommage de ne pas pouvoir continuer le débat avec le MR, qui ne souhaite pas répliquer. Le PTB, lui, utilisera son temps de parole.

Les Engagés ont parlé d'un danger démocratique. Ce n'est pas rien. Et que faites-vous, chers collègues des Engagés, face à un danger démocratique? Vous parlez, parlez et parlez encore, mais vous n'agissez pas. Vous condamnez les propos de la ministre Galant, mais vous bloquez le vote d'un projet de motion de méfiance pour voter en faveur du projet de motion de confiance – une confiance pleine et entière semble-t-il. En bref, vous dites une chose, puis faites son contraire.

Aujourd'hui, c'est bien la confiance en la ministre Galant et en son projet politique contre nos services publics, contre la liberté de la presse, contre les journalistes attaqués et contre le respect de la concertation sociale que, chers collègues du MR et des Engagés, vous allez renouveler.

Pour notre part, nous avons proposé quatre actions, parmi lesquelles la démission de la ministre Galant. Nous n'avons pas eu de réponse concernant les autres propositions. Chers collègues des Engagés, après ces attaques que vous jugez graves, pourquoi refusez-vous des auditions, en fin de procédure de nomination, de la nouvelle direction de la RTBF? Nous n'avons pas eu de réponse. Pourquoi refusez-vous la création d'une plateforme de signalement des pressions politiques subies par les journalistes? Nous n'avons pas eu de réponse non plus. De quoi avez-vous peur? Le fait que vous enterriez le débat est pour le moins inquiétant.

La majorité ne cesse de répéter que le CSA n'a constaté aucune ingérence dans la ligne éditoriale de la RTBF. C'est faux: le CSA a dit ne pas être compétent pour s'exprimer, ce qui est très différent.

La majorité estime que ce gouvernement n'a pas besoin de polémique, mais de continuité dans le travail. Justement, aujourd'hui, nous dénonçons le fait que les propos tenus lors de la conférence de Walhain éclairent la politique du MR, et donc de son partenaire de majorité, concernant les médias publics. Voilà ce qu'il y a de plus choquant!

Madame Galant, en tant que ministre des Médias, vous êtes censée protéger les services publics, petits et grands. Or, vous tentez de les bâillonner, de les détruire; c'est le projet derrière vos coupes budgétaires – et l'on constate aujourd'hui que le problème n'est pas seulement budgétaire – et vos menaces. Vous intervenez pour faire taire, ou tenter de faire taire, les voix critiques et pour ouvrir des marchés au secteur privé qui ne remplit pas, faut-il le rappeler, des missions de service public.

Vous répétez aussi que la ministre Galant a dit espérer que la ligne politique de la RTBF change. Or, il faut écouter sa phrase dans le détail: elle a dit espérer qu'avec les nouvelles nominations, elle pourrait changer la ligne éditoriale de la RTBF. (*Réaction sur les bancs du MR*) J'entends certains me rétorquer qu'elle a utilisé le pronom «on». Si vous voulez... Ils sont donc plusieurs à penser la même chose, nous voilà vraiment rassurés.

La ministre a également dit qu'il y avait un travail de terrain à faire contre les jeunes journalistes gauchos. Qu'est-ce qu'il vous faut de plus comme menace?

Madame Vandorpe, vous n'aimez pas que je compare les pressions subies par les journalistes à un flingue qu'on leur aurait posé sur la tempe et vous vous offusquez de ma façon de parler. Pourquoi ne vous entendons-nous pas lorsque le président du MR compare les journalistes de la RTBF à la Gestapo? Cette comparaison-là ne vous choque pas, visiblement. Utilisez aujourd'hui les termes que vous voulez, mais, s'il vous plaît, oubliez les mots «courage» et «responsabilité», car vous faites tout l'inverse: vous vous couchez, parce que vous tenez plus à vos petites places qu'au principe même de liberté de la presse, qui est gravement attaqué, comme ce fut encore le cas le week-end dernier avec la comparaison que j'ai citée.

Aujourd'hui, vous avez décidé d'accorder toute votre confiance à Mme Galant, et c'est extrêmement grave. Le fait de banaliser le climat imposé par le MR choque les journalistes et énormément de gens. Chers collègues du MR, vous devriez avoir honte de défendre une telle vision politique. Vous devriez avoir honte d'alimenter ce climat de remise en cause permanente de nos services publics et d'affaiblir ainsi notre démocratie.

Chers collègues des Engagés, vous devriez avoir honte de laisser passer de tels agissements. Finalement, vous les cautionnez.

Ce qui s'est passé dans ce Parlement depuis la réunion du 10 février dernier de la commission des Médias, c'est, comme l'a dit un journaliste, un simulacre de démocratie, tant sur le fond que sur la forme. Que la majorité le veuille ou non, des voix critiques continueront à s'élever contre son projet politique. Le PTB, lui, continuera à soutenir ces journalistes, ces associations, ces citoyens et citoyennes qui luttent contre cette vision de société.

**M. le président.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Selon la ministre-présidente, l'absence de confiance des groupes de l'opposition invaliderait le sens ou la légitimité du dépôt d'une motion de méfiance. Je vais tout de même commencer par ce point. Il s'agit évidemment d'un dévoiement complet de la logique de nos institutions. Le vote de confiance porte sur le projet politique proposé par le gouvernement. En effet, le groupe Écolo ne soutient pas ce projet politique de régression. Il reste néanmoins que chaque membre du gouvernement reçoit, par son installation, une responsabilité, celle notamment d'être le ou la ministre de tous, celle aussi de respecter les devoirs élémentaires liés à la fonction, par exemple, celui de ne pas mentir ou celui de respecter la législation ou encore de garantir l'indépendance éditoriale de la RTBF. Lorsqu'un membre du gouvernement enfreint ces obligations élémentaires, il appartient au parlement, Madame la Ministre-Présidente, d'exercer son contrôle et, en l'occurrence, lorsque la ligne rouge est gravement franchie, d'agir en proportion.

Madame Galant, vous étiez déjà présente en séance, bien seule avec Mme Glatigny, lorsque nous avons mené les débats dans notre Parlement. Vous étiez là, mais on ne vous a pas entendue une seule fois regretter vos propos! En fait, vous auriez pu vous excuser. Vous auriez pu dire que vos propos étaient déplacés. Ils sont en effet graves.

Peut-être est-il utile de rappeler que vos propos constituent une ingérence? De plus, ceux-ci exercent une pression sur les journalistes de la RTBF. C'est grave! En effet, les journalistes sont des professionnels qui se sont donné des règles déontologiques et qui les respectent tout au long de leur travail. Or vous oubliez l'existence de telles règles. Les médias ne sont pas un quatrième pouvoir, mais un contre-pouvoir et c'est normal. Cependant, quand le monde politique s'attaque à ces médias, il s'ingère dans un dispositif élémentaire dans une démocratie. Il est même fondamental que ces médias restent indépendants et libres, dans un temps où il est de plus en plus difficile de distinguer le vrai du faux et dans un temps où nous avons besoin de ces outils pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui.

Aujourd'hui, Madame la Ministre, et depuis quelques semaines déjà, vous n'avez pas été à la hauteur. Vous auriez pu et vous auriez dû le reconnaître. Vous allez

recevoir la confiance des députés du MR, bien sûr. Nous nous étonnons des actes des Engagés. J'espère qu'au moins, Madame la Ministre, vous aurez retenu la leçon.

Je voudrais terminer cette réplique en m'adressant aux Engagés. J'ai entendu des déclarations. Il y a quelques semaines, la ministre-présidente s'est même fortement exprimée dans la presse contre les propos de Mme Galant. Aujourd'hui, nous avons l'impression que cela n'existe plus. Mme Vandorpe parle d'outrance dans les propos de Mme Galant, mais il y a plus qu'à parier que vous allez tous voter en faveur de la confiance aujourd'hui.

J'ai envie de quitter cette tribune avec une question: partageons-nous encore, au sein de notre Parlement, des valeurs démocratiques communes? Votre vote aujourd'hui va jeter un nouveau doute sur le fait que nous partageons encore un socle de valeurs communes qui sont inhérentes à la démocratie. Défendez-vous encore la liberté d'expression? Défendez-vous encore la liberté de la presse? Défendez-vous encore l'indépendance des médias? Votre vote aujourd'hui va laisser ce doute et c'est là, aussi, la gravité de la situation.

J'ai entendu des applaudissements très soutenus à la suite de la prise de parole de la ministre-présidente. Ses propos ont quelque part nié l'existence d'un problème grave.

Je termine par cette question que vous pouvez prendre comme une interrogation ou comme une main tendue pour le futur – j'espère que vous la saisirez –, aux députés Les Engagés: jusque quand allez-vous laisser faire?

**M. le président.** – La parole est à M. Maingain.

**M. Fabian Maingain (Lib.res).** – Je redis aux Engagés qu'ils seront complices par leur vote. Quand vous prétendez être inflexibles, vous l'êtes effectivement autant que le roseau. Vous pliez pour ne pas casser cette majorité. Vous pliez et, pour ne pas mettre à mal votre gouvernement, vous tordez les principes démocratiques que vous devriez défendre.

À Mme Galant, que nous avons si longuement entendue aujourd'hui s'expliquer et regretter, je dirai ceci: «Le silence est un aveu».

**M. le président.** – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion.

## **8.2 Vote nominatif**

**M. le président.** – Nous passons au vote nominatif sur la motion de confiance.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

90 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

42 membres ont répondu non.

En conséquence, la motion de confiance est adoptée. Elle sera notifiée officiellement à la ministre-présidente.

Ont répondu oui: Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Armelle Gysen, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazon, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Vincent Crampon, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothee De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Julien Liradelfo, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, M. Matteo Segers, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal, M. Thierry Witsel.

**M. le président.** – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 11h15.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

## **Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)**

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

- à la ministre Degryse, par Mmes ... ainsi que par MM. ....;
- à la ministre Glatigny, par Mmes ... ainsi que par MM. ....;
- à la ministre Lescrenier, par Mmes ... ainsi que par MM. ....;
- à la ministre Galant, par Mmes ... ainsi que par MM. ....;
- au ministre Dolimont, par Mmes ... ainsi que par MM. ....;
- au ministre Coppieters, par Mmes ... ainsi que par MM. ....

## **Annexe II: Cour constitutionnelle**

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

–